

3.1 PIMENT

L'IRSN a souhaité optimiser le mécanisme de notifications en créant le portail web PIMENT (portail Internet de transmission et d'enregistrement des notifications de transfert), pour la saisie en ligne des notifications de transferts internationaux de matières nucléaires.

Le serveur associé au portail est hébergé par l'IRSN, qui en assure l'administration. Les données échangées le sont via un canal sécurisé (site Internet en « https ») et sont stockées sur un serveur protégé de l'IRSN. De plus, l'accès à PIMENT est sécurisé par des certificats.

PIMENT a pour objectifs :

- d'une part, **d'améliorer la prestation réalisée par l'IRSN**, avec un gain de temps dans le traitement de l'information et un gain en fiabilité avec la suppression des ressaisies ;
- d'autre part, **de proposer de nouveaux services aux exploitants**, avec la suppression de l'étape d'envoi par télécopie, la consultation aisée des notifications précédentes, l'aide à la saisie des notifications par la prise en compte des paramètres spécifiques à chaque exploitant, la gestion automatique de certains paramètres, tels que les références de dossiers, et la possibilité d'adapter l'outil aux demandes propres à chaque exploitant.

Le CTE a également accès aux notifications transmises sous PIMENT.

3.1.1. ÊTRE UTILISATEUR

LES CERTIFICATS ÉLECTRONIQUES

Les certificats électroniques, délivrés par l'autorité de certification sur clé USB, permettent de vérifier l'identité des utilisateurs. La gestion de ces certificats est assurée par l'IRSN (prise en charge des commandes auprès de l'organisme certificateur, activation et désactivation des droits d'accès au serveur, gestion des limites de validité de trois ans...).

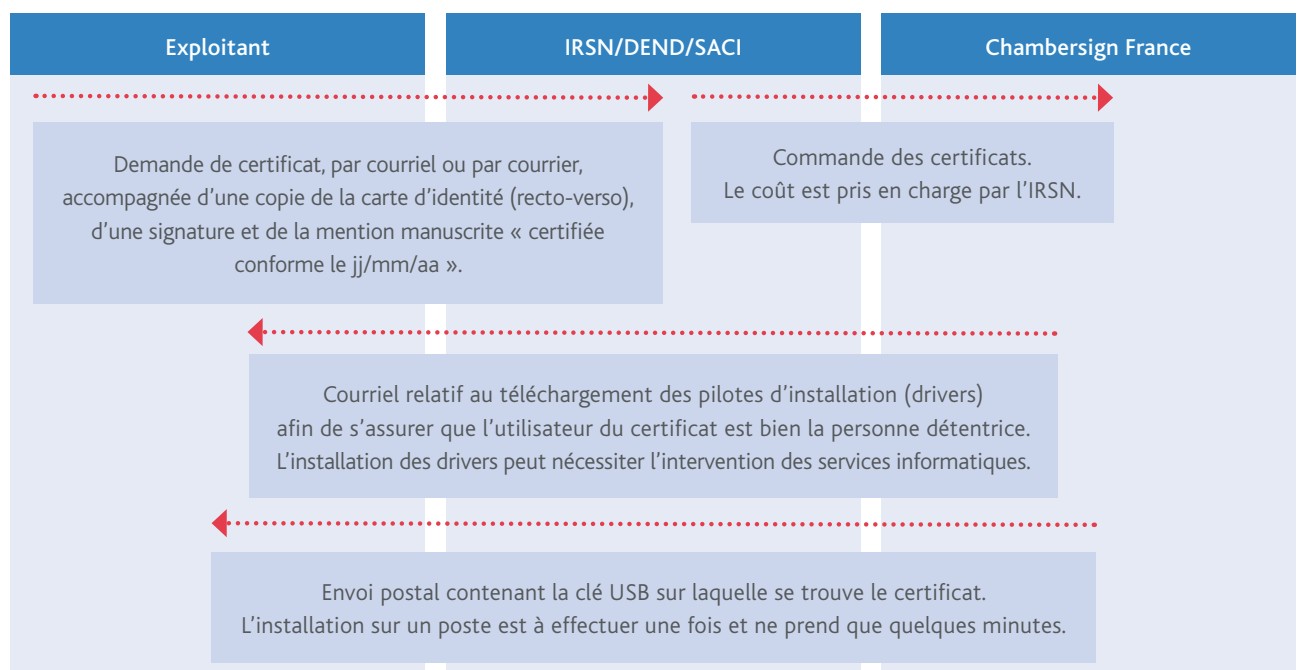
À ce jour, l'autorité de certification retenue par l'IRSN est Chambersign. Le schéma ci-dessous précise le mode de fonctionnement mis en place.

Attention : un certificat d'authentification est nominatif et ne peut pas être cédé à une autre personne.

Le mot de passe fourni à l'utilisateur par Chambersign est demandé à deux reprises au cours du processus d'élaboration des notifications de transferts internationaux de matières nucléaires, d'une part, pour valider la connexion à PIMENT et, d'autre part, pour valider une notification avant son transfert à l'IRSN afin de s'assurer de l'identité de l'utilisateur. Le mot de passe peut être modifié par les administrateurs de l'IRSN à la demande des utilisateurs.

En cas d'indisponibilité de son poste de travail, il est possible de télécharger les drivers sur un autre poste et ainsi d'utiliser sa clé USB pour se connecter à PIMENT sur ce poste.

En cas de départ d'un utilisateur, il convient de contacter l'IRSN pour désactiver les droits d'accès et de renvoyer le certificat à l'IRSN.



DÉFINITION DES DIFFÉRENTS PROFILS

Le profil de l'utilisateur est personnalisé, d'une part, par l'administrateur qui définit son statut et lui affecte les ZBM pouvant être utilisées dans les notifications et, d'autre part, par l'utilisateur lui-même puisqu'il a la possibilité de personnaliser les listes de référence utilisées dans les notifications.

Définition du statut

Les administrateurs définissent le statut de la personne parmi les trois statuts existants :

- l'utilisateur émet et gère ses notifications ;
- le superviseur visualise les notifications relatives aux ZBM qui lui sont affectées (le CTE est superviseur pour toutes les ZBM) ;
- l'administrateur assure la gestion du serveur et des bases de données. Seules les personnes de l'IRSN/DEND/SACI peuvent être désignées comme administrateur.

Affectation des ZBM

Seuls les dossiers correspondants aux ZBM qui lui sont affectées par l'administrateur sont accessibles à l'utilisateur.

Personnalisation des champs

Avant la première utilisation de PIMENT et en fonction des activités de l'installation, l'administrateur pré-implémente les listes de référence « Conteneurs », « Installations étrangères », « Usages des matières qui a été fait », « Catégories des matières » et « Formes physiques ». L'utilisateur peut les modifier par la suite à partir de l'icône « Mes paramètres ».



Pour plus d'informations, se référer au paragraphe 3.1.7.

Premières notifications sous PIMENT

Une fois réalisées les étapes précédentes, l'utilisateur est en mesure de saisir et d'émettre ses notifications à partir du portail web PIMENT.

Il est nécessaire pour l'utilisateur de **contacter l'IRSN/DEND/SACI avant le transfert de ses premières notifications** afin de s'assurer du bon déroulement des opérations et de prévoir avec les administrateurs la **référence de la première notification** qui sera saisie et transmise sous PIMENT.

En outre, il est demandé de **ne plus transmettre de notifications par fax pour les nouveaux dossiers une fois passé sous PIMENT**. Seules les notifications dont les premiers indices ont été communiqués par télécopie restent sous ce format.

Dans le cas où un incident (panne informatique...) nécessiterait malgré tout la transmission d'une notification par fax, toutes les notifications ultérieures du même dossier de transfert devront être transmises par fax (voir paragraphe 3.1.9).

3.1.2 CONNEXION

Après avoir suivi la procédure décrite dans le paragraphe précédent pour l'obtention du certificat électronique délivré par Chambersign et le téléchargement des drivers, l'utilisateur peut accéder au portail Web PIMENT en se connectant à l'adresse :

<https://piment.irsn.org/>

INSERTION DE LA CLÉ USB

Lors de la connexion au site, l'utilisateur s'identifie en insérant dans son ordinateur la clé USB sur laquelle se trouve le certificat électronique.



CODE PIN

Une fois le certificat reconnu, le code PIN transmis par Chambersign est demandé à l'utilisateur. Enfin, la validation du code PIN permet l'accès à la page d'identification.



CHANGEMENT DU CODE PIN (OPTIONNEL)

Vous avez la possibilité de modifier ce code en cochant la case « *Change PIN after Confirmation* ».

Confirm Smart Card PIN

Please enter your PIN

XXXXX

Change PIN after Confirmation

OK Cancel

Schlumberger

Change Smart Card PIN

New PIN XXXXX

Confirm New PIN XXXXX

OK Cancel Policy...

Schlumberger

MOT DE PASSE

Le champ « *Identifiant* » est automatiquement renseigné.

Le mot de passe peut être modifié par les administrateurs de l'IRSN à la demande des utilisateurs.

PIMENT - IRSN - Microsoft Internet Explorer - IRSN

https://piment.irsn.org/

IRSN

PIMENT

IDENTIFICATION Veuillez vous identifier pour accéder à PIMENT

Veuillez saisir votre identifiant de connexion ainsi que votre mot de passe.

- Identifiant manquant
- Mot de passe manquant

Identifiant: Identifiant

Mot de passe: Mot de passe

Se connecter

3.1.3 INTERFACE

Une fois connecté au portail Internet PIMENT, l'utilisateur accède à la page d'accueil du site (le temps d'attente peut être long pour une première connexion).

The screenshot shows the PIMENT web interface. At the top left is the IRSN logo (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire). The main header contains the PIMENT logo and a navigation menu with icons for Accueil, Nouvelle importation, Nouvelle exportation, Recherche dossier, Paramètres, and Aide. Below the header, the user is logged in as 'Chambersign Identite valide'. The main content area is titled 'Bienvenue sur PIMENT (Portail Internet de transmission et d'Enregistrement des Notifications de Transfert)'. It displays 'Vos dossiers de transfert les plus récents (cliquez sur la référence RVS pour accéder au dossier)'. A table lists the following data:

Type de dossier	Référence RVS	Autre référence	ZBM	Installation étrangère	Pays tiers	Date du transfert
Exportation	> 090PR030	-	FOPR -	-	-	-
Exportation	> 090PR011	-	FOPR	Installation en Belgique	Belgique	-
Importation	> 090PR027	-	FOPR -	-	-	-
Importation	> 090PR028	-	FOPR -	-	-	-
Exportation	> 090PR031	-	FOPR -	-	-	-
Exportation	> 090PR009	-	FOPR	westminster	Royaume-Uni	-
Exportation	> 090PR010	-	FOPR	IdentiteValdeC	Australie	-

Below the table, there is a section titled 'Si vous souhaitez travailler sur un autre dossier, vous pouvez :'. It includes a form to open an existing dossier by type (Importation or Exportation) and RVS reference, and links to create new dossiers for importation or exportation, and to access advanced search.

BANDEAU SUPÉRIEUR

Les boutons situés dans le bandeau supérieur ont les fonctions suivantes :

- « *Accueil* » permet de revenir directement à la page d'accueil ;
- « *Nouvelle importation* » permet la création d'un dossier d'importation ;
- « *Nouvelle exportation* » permet la création d'un dossier d'exportation ;
- « *Recherche dossier* » permet d'accéder à la page de recherche de dossiers ;
- « *Mes paramètres* » permet d'accéder à la page de personnalisation de l'utilisateur ;
- « *Aide* » ouvre le fichier d'aide de l'application Piment (celle-ci est reprise dans ce guide).

Les liens seront matérialisés par la suite par la couleur orange.

DOSSIERS DE TRANSFERT

Sur la page d'accueil sont affichés les 10 dossiers les plus récents, classés selon la date du transfert.

Les **notifications** émises à chaque indice (a, b, c...) sont groupées dans un **dossier de transfert** dont la référence est la « *Référence RVS⁽¹⁾* ». Cette organisation permet de disposer de **l'ensemble des notifications relatives à un même transfert sous une référence de dossier unique**.

Afin de permettre aux exploitants qui le souhaitent de suivre leurs dossiers de transferts sous leur propre référencement (s'il existe), PIMENT permet également un double référencement des dossiers avec le champ « *Autre référence* ».

Le lien **Ouvrir le dossier** à partir du type de transfert (Importation/Exportation) et de la référence RVS permet l'accès direct à un dossier de transfert.

(1) La « *Référence RVS* » correspond au champ « *Advance notification* » du RVS.

3.1.4 OUTILS DE RECHERCHE

Les notifications étant groupées par dossier de transfert (la référence de dossier est unique pour l'ensemble des notifications relatives à un même transfert), la recherche d'une notification sous PIMENT nécessite au préalable la recherche du dossier dans lequel elle est placée.

LISTE DES DOSSIERS DE TRANSFERT SUR LA PAGE D'ACCUEIL

Comme mentionné précédemment, les 10 dossiers les plus récents, affichés sur la page d'accueil et classés selon la date de transfert, peuvent être consultés en cliquant sur leur « *Référence RVS* ».

La page correspondant au dossier sélectionné regroupe les informations principales, ainsi que la liste des notifications classées dans le dossier et transmises à l'IRSN. Ces notifications peuvent être consultées en cliquant sur leur référence.

DOSSIER DE TRANSFERT 090PR026

Vous avez sélectionné le dossier : 090PR026

Type de dossier :	Exportation		
Référence RVS :	090PR026		
Autre référence :	-		
ZBM française :	FOPR	Pays tiers :	Sao Tomé et Príncipe
Date du transfert :	-	Installation étrangère :	CORDELLO

Notification(s) déjà transmise(s) à l'IRSN pour ce dossier (cliquez sur le lien pour afficher la notification) : [090PR026a](#)

Accueil > Rediger une nouvelle notification > Declarer l'annulation du transfert

« RECHERCHE DOSSIER » ET « RECHERCHE AVANCÉE »

L'icône « Recherche dossier » du bandeau supérieur permet l'accès à la page de recherche des dossiers, de même que le lien Recherche avancée de l'outil de recherche.

La page de recherche des dossiers propose à l'utilisateur de choisir des critères, puis de cliquer sur le lien Effectuer la recherche pour afficher la liste des dossiers répondant aux critères.

L'utilisateur peut trier cette liste selon les références des dossiers, les pays tiers ou encore les ZBM. Pour consulter l'un des dossiers, l'utilisateur doit cliquer sur le lien correspondant à sa Référence RVS.

Les dossiers trouvés correspondant à vos critères sont les suivants :

Triés par : **Référence**

Type de dossier	Référence RVS	Autre référence	ZBM	Installation étrangère	Pays tiers	Date du transfert
Importation	> 090PR025	-	FOPR -	-	-	-
Importation	> 090PR027	-	FOPR -	-	-	-
Importation	> 090PR028	-	FOPR -	-	-	-
Importation	> 090PR029	-	FOPR IdentiteValideA	-	Antigua et Barbuda	-
Importation	> 090PR032	-	FOPR -	-	-	-
Importation	> 090PR033	-	FOPR COMINAK	-	NIGER	-
Importation	> 090PR034	-	FOPR -	-	-	-

Nouvelle recherche

> Afficher le XML

La page correspondant au dossier sélectionné regroupe les informations principales, ainsi que la liste des notifications classées dans le dossier et transmises à l'IRSN. Ces notifications peuvent être consultées en cliquant sur leur indice.

3.1.5 CRÉER UNE NOTIFICATION

Cette partie a pour objet de guider l'utilisateur dans la création d'une notification annonçant un nouveau transfert (indice a) ou d'une notification d'indice supérieur portant sur un transfert déjà notifié (modification, confirmation, annulation). La structure des notifications d'importation et d'exportation est détaillée dans le paragraphe 3.1.6.

NOUVEAU TRANSFERT - CRÉATION DU DOSSIER

Les **notifications** sont groupées par **dossier de transfert** (référence de dossier unique pour l'ensemble des notifications relatives à un même transfert). Créer une notification d'indice a sous PIMENT nécessite donc de créer au préalable un dossier de transfert, dans lequel sera placée la notification.

Sur la page d'accueil, les icônes « *Nouvelle importation* » / « *Nouvelle exportation* » du bandeau supérieur et les liens [Nouvelle importation](#) / [Nouvelle exportation](#) de l'outil de recherche permettent d'accéder à la **page de création du dossier**.

Il est essentiel de choisir le bon modèle de dossier (Nouvelle importation ou Nouvelle exportation) en fonction du transfert que l'on veut effectuer. Les notifications ultérieures y seront associées.

The screenshot shows a web interface titled "CREATION DE DOSSIER" with a sub-tab "Réception / Importation". The main heading reads "Vous allez créer un nouveau dossier de transfert (Réception / Importation)". Below this, there is a form with the following elements:

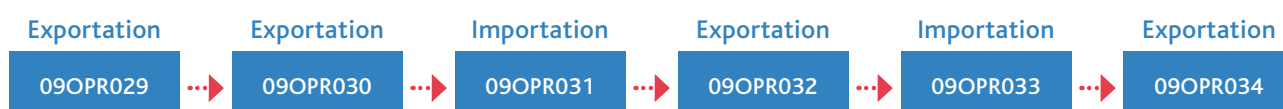
- A label "Veuillez sélectionner la ZBM française concernée :" followed by a dropdown menu showing "F0PR - IRSN, IRSN, Site du Vésinet". A red "Valider" button is to the right.
- A text instruction: "PIMENT vous propose une référence RVS pour votre nouveau dossier. Vous pouvez la modifier si vous le souhaitez avant de créer le dossier (déconseillé)." (Note: the original text says "déconseillé" but the image shows a value in the field).
- A label "Référence RVS du nouveau dossier :" followed by an empty text input field.
- A red button at the bottom right: "> Créer nouveau dossier".

La ZBM concernée par le transfert est sélectionnée par l'utilisateur, puis validée.

This screenshot is identical to the previous one, but the "Référence RVS du nouveau dossier" input field now contains the text "090PR033". The "Valider" button and the "Créer nouveau dossier" button are still present.

La référence RVS du dossier en cours de création est renseignée automatiquement. Les trois derniers chiffres sont incrémentés pour chaque dossier créé (importation/exportation), ainsi les références sont distinctes et les dossiers classés en fonction de leur date de création.

La référence du transfert (huit caractères) devra être reprise dans les déclarations comptables (BDOMN, RVS) comme le règlement 302/2005 le prévoit.



L'utilisateur a la possibilité de modifier la référence RVS proposée avant la création du dossier. Cette pratique est vivement déconseillée, sauf en cas « de force majeure » (il est alors essentiel de contacter les administrateurs de l'outil à l'IRSN/DEND/SACI avant toute intervention).

Dès que l'utilisateur clique sur le lien [Créer nouveau dossier](#), le dossier est créé en base et il est impossible de l'annuler, seuls les administrateurs étant alors habilités à intervenir. Toute création de dossier amène à la saisie de la notification d'indice a.

CRÉATION D'UNE NOTIFICATION D'INDICE A

Une fois le dossier de transfert créé, il convient de cliquer sur le lien [Rédiger une nouvelle notification](#).

The screenshot shows the IRSN PIMENT interface. At the top left is the IRSN logo. The main header displays 'DOSSIER DE TRANSFERT' and '090PR033'. Below this, a message states 'Vous avez sélectionné le dossier : 090PR033'. A table lists dossier details:

Type de dossier :	Importation		
Référence RVS :	090PR033		
Autre référence :	-		
ZBM française :	FOPR	Pays tiers :	-
Date du transfert :	-	Installation étrangère :	-

Below the table, a section titled 'Notification(s) déjà transmise(s) à l'IRSN pour ce dossier (cliquez sur le lien pour afficher la notification) :'. At the bottom, a navigation bar contains the link '> Rédiger une nouvelle notification', which is circled in red, and '> Déclarer l'annulation du transfert'.

L'utilisateur renseigne alors les champs de la notification (voir paragraphe 3.1.6), puis l'émet à partir du lien [Émettre cette notification](#).

The screenshot shows the notification form. It has a table at the top with columns 'Référence du contrat' and 'Masse concernée (g)'. Below the table are buttons '> Ajouter une ligne' and '> Supprimer le dernier ligne'. A section titled 'AUTRES INFORMATIONS - ?' contains the following fields:

- Propriétaire des matières transférées :
- Référence "YC" :
- Référence "PN" :
- Commentaires :

At the bottom, a navigation bar contains the link '> Émettre cette notification', which is circled in red, and '> Enregistrer comme modèle'.

Le mot de passe est demandé à l'utilisateur afin de s'assurer de son identité et un aperçu de la notification lui est également proposé. Une fois le mot de passe saisi et validé, la notification est directement transmise à l'IRSN/DEND/SACI. L'affichage du message « *La notification de "réception / importation" a été émise avec succès* » vous indique alors que l'opération s'est bien déroulée.

NOTIFICATIONS D'INDICES B, C, D...

L'utilisateur a la possibilité de créer une notification d'indice supérieur b, c, d..., etc. portant sur un transfert déjà notifié, dans le but de modifier les informations transmises dans la notification précédente, de confirmer le transfert ou encore de l'annuler.

MODIFICATION / CONFIRMATION DU TRANSFERT

Pour modifier/confirmer un transfert, il est nécessaire de rechercher le dossier, puis de le sélectionner et enfin de cliquer sur le lien [Rédiger une nouvelle notification](#).

DOSSIER DE TRANSFERT 090PR033

Vous avez sélectionné le dossier : 090PR033

Type de dossier :	Importation		
Référence RVS :	090PR033		
Autre référence :	-		
ZBM française :	FOPR	Pays tiers :	NIGER
Date du transfert :	-	Installation étrangère :	COMINAK

Notification(s) déjà transmise(s) à l'IRSN pour ce dossier (cliquez sur le lien pour afficher la notification) : >090PR033a

Accueil > **Rédiger une nouvelle notification** > Déclarer l'annulation du transfert

Les informations figurant dans la notification précédente sont reportées automatiquement dans la nouvelle notification. L'utilisateur peut alors les modifier ou les compléter, puis émettre la notification en cliquant sur le lien [Émettre cette notification](#).

Référence du contrat Masse concernée (g)

> Ajouter une ligne > Supprimer la dernière ligne

AUTRES INFORMATIONS - ?

Propriétaire des matières transférées :

Référence "YC" : Référence "PN" :

Commentaires :

Précédent > **Émettre cette notification** > Enregistrer comme modèle

Le mot de passe est demandé à l'utilisateur afin de s'assurer de son identité et un aperçu de la notification lui est également proposé. Une fois le mot de passe saisi et validé, la notification est directement transmise à l'IRSN/DEND/SACI. La notification créée apparaît désormais dans le dossier de transfert.

ANNULATION D'UN TRANSFERT

Pour annuler un transfert, il est nécessaire de rechercher le dossier, puis de le sélectionner et enfin de cliquer sur le lien [Déclarer l'annulation du transfert](#). Une notification est automatiquement rédigée et proposée à l'utilisateur.

Attention : le transfert sera annulé par le biais d'une nouvelle notification. Le dossier et les notifications qui lui sont rattachées seront donc toujours présents sous PIMENT.

DOSSIER DE TRANSFERT 090PR033

Vous avez sélectionné le dossier : 090PR033

Type de dossier :	Importation		
Référence RVS :	090PR033		
Autre référence :	-		
ZBM française :	FOPR	Pays tiers :	NIGER
Date du transfert :	-	Installation étrangère :	COMINAK

Notification(s) déjà transmise(s) à l'IRSIH pour ce dossier (cliquez sur le lien pour afficher la notification) :

[>090PR033a](#)
[>090PR033b](#)

[Accueil](#) [> Rédiger une nouvelle notification](#) [> Déclarer l'annulation du transfert](#)

Le champ « *Commentaires* » doit indiquer les informations utiles concernant l'annulation de ce transfert. Il faut ensuite cliquer sur le lien [Émettre cette notification](#).

NOUVELLE NOTIFICATION 090PR033

Déclaration de l'annulation du transfert

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de dossier :	Importation	Référence RVS :	090PR033	Indice notification :	c
Pays tiers :	NIGER	Installation étrangère :	COMINAK-		

ANNULATION DU DOSSIER DE TRANSFERT

Vous pouvez indiquer ci-dessous toute information utile concernant l'annulation de ce transfert :

L'annulation de ce transfert fictif permet d'illustrer le chapitre 3.1.5.

[Précédent](#) [> Émettre cette notification](#)

Le mot de passe est demandé à l'utilisateur afin de s'assurer de son identité et un aperçu de la notification lui est également proposé. Une fois le mot de passe saisi et validé, la notification est directement transmise à l'IRSN/DEND/SACI.

La notification d'annulation est placée dans le dossier de transfert, à la suite des notifications déjà transmises à l'IRSN. Le commentaire « *Ce transfert est annulé* » est inscrit dans le dossier pour informer l'utilisateur.

DOSSIER DE TRANSFERT **090PR033**

Vous avez sélectionné le dossier : 090PR033

Type de dossier :	Importation		
Référence RVS :	090PR033		
Autre référence :	-		
ZBM française :	FOPR	Pays tiers :	NIGER
Date du transfert :	-	Installation étrangère :	COMINAK

Ce transfert est annulé

Notification(s) déjà transmise(s) à l'IRSN pour ce dossier (cliquez sur le lien pour afficher la notification) :

- >090PR033a
- >090PR033b
- >090PR033c

Accueil

3.1.6 RÉDIGER UNE NOTIFICATION

Dans ce chapitre, nous vous guiderons dans le processus de rédaction d'une notification, d'une part, pour les importations et, d'autre part, pour les exportations.

*Nota : nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, le modèle attribué à la notification créée est fonction du type de transfert (importation/exportation) défini lors de la création du dossier et **associé au dossier** dans lequel est(ont) placée(s) la(les) notification(s).*

NOTIFICATION DE RÉCEPTION/IMPORTATION D'INDICE A

Une notification de réception/importation est composée de cinq parties : Informations générales ; Description des matières nucléaires transférées ; Description du transport ; Référence(s) de l'Agence d'approvisionnement ; Autres informations décrites dans les paragraphes suivants.

Notification de réception / importation

> Remplir selon modèle

INFORMATIONS GÉNÉRALES - ?

Référence RVS : 090PR032 Indice notification : a

Pays tiers : NG-NIGER Installation étrangère : COMINAK-

Référence interne utilisée pour ce transfert :

DESCRIPTION DES MATIÈRES NUCLÉAIRES TRANSFÉRÉES - ?

Catégorie	Enrichissement en %	Code Euratom	Code Accord	Masse élément (g)	Masse isotope (g)	Composition chimique	Nombre d'articles	Forme physique	Code conteneur
N	<input type="text"/>	42	<input type="text"/>	48 000 000	<input type="text"/>	yc	58	YC	D

> Ajouter une ligne > Supprimer la dernière ligne

DESCRIPTION DU TRANSPORT - ?

Date d'arrivée dans la ZBM (date du transfert) : JJ/MM/AAAA 02/08/2010

Date de déballage des matières : JJ/MM/AAAA 04/08/2010

Si un inspecteur sur site a déjà été avisé de l'arrivée des matières, veuillez cocher cette case :

REFERENCE(S) DE L'AGENCE D'APPROVISIONNEMENT - ?

Référence du contrat	Masse concernée (g)
AGF/3465	48 000 000

> Ajouter une ligne > Supprimer la dernière ligne

AUTRES INFORMATIONS - ?

Attention : toute ligne laissée vide dans les encarts « Description des matières nucléaires transférées » et « Référence de l'agence d'approvisionnement » doit impérativement être supprimée avant envoi.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES - ?	
Référence RVS : 090PR032	Indice notification : a
Pays tiers : NG - NIGER	Installation étrangère : COMINAK -
Référence interne utilisée pour ce transfert :	

Champs « Référence RVS » et « Indice notification »

Cette zone indique pour chaque transfert une référence alphanumérique sur huit caractères, continue, différente et unique. Chaque notification est caractérisée par cette référence, complétée par un indice.

La référence du transfert (huit caractères) pourra être reprise dans les déclarations comptables internationales (rapports de variations de stocks), comme le règlement EURATOM 302/2005 le prévoit. La référence est fixée lors de la création du dossier de transfert, elle est ensuite invariante.

L'indice de la notification est géré automatiquement par PIMENT, là encore aucune saisie n'est nécessaire. L'indice initial étant « a », les suivants seront « b », « c », « d » et ainsi de suite.

Champs « Pays tiers » et « Installation étrangère »

Ces zones permettent de décrire l'installation expéditrice de la matière.

Le pays tiers est saisi dans la première notification du dossier (indice a), **pour les notifications suivantes cette information n'est plus modifiable.**

L'installation étrangère est sélectionnée parmi une liste de références que chaque utilisateur construit et met à jour dans la fonctionnalité « Mes paramètres » (voir paragraphe 3.1.7 pour plus de détails).

Champ « Référence interne utilisée pour ce transfert »

Cette zone vous permet d'associer au dossier une autre référence que la référence RVS. Elle vous est propre et purement facultative. Elle peut varier d'une notification à l'autre, contrairement à la référence RVS.

DESCRIPTION DES MATIÈRES NUCLÉAIRES TRANSFÉRÉES

Les matières nucléaires transférées sont listées dans un tableau construit ligne par ligne, pour rendre compte de la diversité de la matière transférée (catégorie, enrichissement, codes...). Le lien [Ajouter une ligne](#) permet de créer une nouvelle ligne, et le lien [Supprimer la dernière ligne](#), de retirer la dernière ligne du tableau.

Catégorie	Enrichissement en %	Code Euratom	Code Accord	Masse élément (g)	Masse isotope (g)	Composition chimique	Nombre d'articles	Forme physique	Code conteneur
N		42		48 000 000		YC	58	YC	D
N		47		16 000 000		YC	20	YC	D

[Ajouter une ligne](#) [Supprimer la dernière ligne](#)

Rappel : toute ligne vide doit impérativement être supprimée.

• Champ « Catégorie »

Il convient d'indiquer la catégorie des matières nucléaires importées (voir paragraphe 4.1).

NB : si certains de ces codes n'apparaissent pas dans votre liste de choix, vous devez les ajouter dans vos listes personnalisées (voir paragraphe 3.1.7 pour plus de détails).

• Champ « Enrichissement »

Le degré d'enrichissement ($^{235}\text{U}/\text{U}$) $\times 100$ ou ($^{233}\text{U}/\text{U}$) $\times 100$ par catégorie de matière doit figurer obligatoirement pour les catégories L et H.

• Champ « Code EURATOM »

Le code d'engagement des matières peut être donné en codification EURATOM ou nationale (voir paragraphe 4.5).

Attention : afin de respecter certains engagements pris par la France, il est recommandé d'indiquer le code national (le code EURATOM ne permettant pas le suivi des matières concernées par ces engagements).

• Champ « Code Accord »

Le cas échéant, indiquer le code accord national affecté aux matières (voir paragraphe 4.5).

NB : ce code n'entrera en fonction que dans le cadre de la refonte prévue de la comptabilité nationale.

• Champ « Masse élément »

La masse (exprimée en grammes) des matières importées est précisée sans utiliser de décimales (employer les règles d'arrondissement si nécessaire).

• Champ « Masse isotope »

La masse (exprimée en grammes) des isotopes fissiles (^{235}U et/ou ^{233}U) de la matière importée est précisée sans utiliser de décimales (employer les règles d'arrondissement si nécessaire). Cette information n'est obligatoire que pour les catégories L et H.

• Champ « Composition chimique »

La composition chimique des matières doit être indiquée (voir paragraphe 4.7).

• Champ « Nombre d'articles »

Le nombre d'articles qui composent les matières nucléaires importées peut correspondre au nombre d'assemblages, de crayons, de fûts de matière...

Attention : il est possible de répartir le nombre d'articles sur plusieurs lignes. Dans ce cas il est impératif d'indiquer 0 pour les lignes ne comportant pas de nombre d'articles.

• **Champ « Forme physique »**

Il convient d'indiquer la forme des matières nucléaires importées (cf. paragraphe 4.7).

NB : si certains de ces codes n'apparaissent pas dans votre liste de choix, vous devez les ajouter dans vos listes personnalisées (voir paragraphe 3.1.7 pour plus de détails).

• **Champ « Code conteneur »**

Il convient d'indiquer le récipient des matières nucléaires importées (voir paragraphe 4.8).

NB : si certains de ces codes n'apparaissent pas dans votre liste de choix, vous devez les ajouter dans vos listes personnalisées (voir paragraphe 3.1.7 pour plus de détails).

DESCRIPTION DU TRANSPORT

• **Champ « Date d'arrivée dans la ZBM »**

Dans la mesure où l'application des règles de confidentialité relatives au transfert des matières nucléaires le permet, indiquer ici les dates prévues ou réelles d'arrivée des matières dans la ZBM.

Vous devez tout d'abord spécifier le format de la date que vous vous apprêtez à saisir avant de renseigner le second champ de saisie :

- « JJ/MM/AAAA » (date complète) ;
- « SS/AAAA » (numéro de la semaine et année uniquement) ;
- « Confidentiel » (uniquement lors de transports jugés comme hautement sensibles de par la quantité, la qualité ou le type des matières – dans ce cas, aucune date n'est à saisir).

• **Champ « Date de déballage des matières »**

Précisez ici la date à partir de laquelle la matière peut être contrôlée par les inspecteurs de la Commission européenne, au moment de son déballage.

La saisie de cette date répond aux mêmes règles que celles énoncées au paragraphe précédent.

• **Cas d'un inspecteur sur site déjà avisé de l'arrivée des matières**

Cette précision peut être utile pour les installations de La Hague, Eurodif, FBFC et CERCA Romans uniquement, GBII à terme.

Une dérogation relative aux délais de transmission des notifications leur a été en effet accordée par la Commission en raison de la présence régulière d'inspecteurs sur site.

RÉFÉRENCES DE L'AGENCE D'APPROVISIONNEMENT D'EURATOM (AAE)

La référence de l'Agence d'approvisionnement doit être indiquée en utilisant la fonction [Ajouter une ligne](#). Dans le cas où plusieurs références concernent un même transfert, elles seront reportées en ajoutant autant de lignes que nécessaire. De plus, vous devrez noter les masses associées à chacune de ces références.

Le lien [Supprimer la dernière ligne](#) est utilisé en cas de ligne superflue.

REFERENCE(S) DE L'AGENCE D'APPROVISIONNEMENT - ?	
Référence du contrat	Masse concernée (g)
AGF/3465	48 000 000

> Ajouter une ligne

> Supprimer la dernière ligne

Rappel : toute ligne vide doit impérativement être supprimée.

Informations complémentaires

Une référence, donnée par l'Agence d'Approvisionnement d'EURATOM (AAE), est attribuée au contrat au titre duquel la matière est importée. À défaut, vous pouvez indiquer, le cas échéant, la référence et la date de la lettre CTE adressée à l'AAE pour demander cette référence.

La référence Agence n'est jamais implémentée au démarrage. L'utilisateur peut créer lui-même sa liste de références AAE (voir paragraphe 3.1.7) ou la saisir au cas par cas. Le bouton « ... » permet d'accéder à la liste que vous aurez créée.

Si vous ne disposez pas de cette information, la partie « *Commentaires* » reste à votre disposition pour y indiquer tout complément d'information.

AUTRES INFORMATIONS



- **Champ « Propriétaire des matières transférées »**

Le propriétaire des matières nucléaires importées doit être indiqué. Cette information est obligatoire dans l'une des notifications du dossier si la matière est d'origine australienne (codes contrôle 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84 et S et T en EURATOM).

- **Champ « Référence YC »**

La référence du lot « YC » ne concerne que les importations de concentrés miniers australiens (codes contrôle 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84 et S et T en EURATOM). Dans les autres cas, cette information n'est pas demandée.

- **Champ « Référence PN »**

La référence PN ne concerne que les importations de matières nucléaires d'origine australienne (codes contrôle 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84 et S et T en EURATOM). C'est la Commission européenne qui fixe cette référence lorsqu'il y a lieu.

- **Champ « Commentaires »**

Cette zone permet au rédacteur d'indiquer librement toutes les informations utiles à la compréhension de l'exportation.

Dans la mesure où elles sont connues, les références de lots ou de conteneurs seront indiquées dans cette zone commentaires.

NOTIFICATION D'EXPÉDITION/EXPORTATION D'INDICE A

Une notification d'expédition/exportation est composée de cinq parties : Informations générales ; Description des matières nucléaires transférées ; Description du transport ; Référence(s) de l'Agence d'approvisionnement ; Autres informations décrites dans les paragraphes suivants.

Notification d'expédition / exportation									
INFORMATIONS GENERALES									
Référence RVS : 09OPR010			Indice notification : a			Date de transmission : 19/05/2009			
Pays tiers : Australie			Installation étrangère : IdentiteValideC						
Destinataire final des matières nucléaires : -			OPRI						
Référence interne utilisée pour ce transfert : -									
DESCRIPTION DES MATIERES NUCLEAIRES TRANSFEREES									
Catégorie	Enrichissement (%)	Code Euratom	Code Accord	Masse élément (g)	Masse isotope (g)	Composition chimique	Nombre d'articles	Forme physique	Code conteneur
N	-	5		10 000 000	-	U308	200	YC	O
DESCRIPTION DU TRANSPORT									
Date de départ de la ZBM (date du transfert) : Semaine : 22/2009									
Dernier délai pour l'identification des matières : 27/05/2009									
Si les matières ont été contrôlées par la Commission, indiquez les dates de ce contrôle : -									
Lieu de sortie du territoire national : -									
Lieu de sortie de l'Union Européenne : -				Date de sortie de l'UE : 04/06/2009					
Lieu prévu d'arrivée dans le pays tiers : -				Date prévue d'arrivée : 05/06/2009					
Nom et nationalité du bateau ou compagnie aérienne (le cas échéant) : -									
REFERENCE(S) DE L'AGENCE D'APPROVISIONNEMENT									
		Référence du contrat	Masse concernée						
		AGF 3457	-						
AUTRES INFORMATIONS									
Propriétaire des matières transférées : -									
Usage des matières qui a été fait : Conversion Traitement				Usage des matières prévu : Fabrication de combustible					
Commentaires : -									

Attention : toute ligne laissée vide dans les encarts « Description des matières nucléaires transférées » et « Référence de l'agence d'approvisionnement » doit impérativement être supprimée avant envoi.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES - ?	
Référence RVS : 090PR031	Indice notification : a
Pays tiers : BL-Belgique	Installation étrangère : installation en belgique - son adresse
Destinataire final des matières nucléaires :	
Référence interne utilisée pour ce transfert :	

• Champs « Référence RVS » et « Indice notification »

Cette zone indique pour chaque transfert une référence alphanumérique sur huit caractères, continue, différente et unique. Chaque notification est caractérisée par cette référence, complétée par un indice.

La référence du transfert (huit caractères) pourra être reprise dans les déclarations comptables internationales (rapports de variations de stocks), comme le règlement EURATOM 302/2005 le prévoit. La référence est fixée lors de la création du dossier de transfert, elle est ensuite invariante.

L'indice de la notification est géré automatiquement par PIMENT, là encore aucune saisie n'est nécessaire. L'indice initial étant « a », les suivants seront « b », « c », « d » et ainsi de suite.

• Champs « Pays tiers » et « Installation étrangère »

Ces zones permettent de décrire l'installation destinataire de la matière.

Le pays tiers est saisi dans la première notification du dossier (indice a), **pour les notifications suivantes cette information n'est plus modifiable.**

L'installation étrangère est sélectionnée parmi une liste de références que chaque utilisateur construit et met à jour dans la fonctionnalité « Mes paramètres » (voir paragraphe 3.1.7 pour plus de détails).

• Champ « Destinataire final des matières nucléaires »

Dans le cas où l'installation réceptrice n'est qu'un intermédiaire avant le retransfert vers l'utilisateur des matières nucléaires, il convient d'indiquer ici l'**utilisateur final.**

Cette information est obligatoire pour les expéditions de matière vers le Japon, elle est facultative dans les autres cas.

• Champ « Référence interne utilisée pour ce transfert »

Cette zone vous permet d'associer au dossier une autre référence que la référence RVS. Elle vous est propre et purement facultative. Elle peut varier d'une notification à l'autre, contrairement à la référence RVS.

DESCRIPTION DES MATIÈRES NUCLÉAIRES TRANSFÉRÉES

Les matières nucléaires transférées sont listées dans un tableau construit ligne par ligne, pour rendre compte de la diversité de la matière transférée (catégorie, enrichissement, codes...). Le lien [Ajouter une ligne](#) permet de créer une nouvelle ligne et le lien [Supprimer la dernière ligne](#) de retirer la dernière ligne du tableau.

Catégorie	Enrichissement (%)	Code Euratom	Code Accord	Masse élément (g)	Masse isotope (g)	Composition chimique	Nombre d'articles	Forme physique	Code conteneur
H	64	60		500	300	UO2	3	PH	D
L	4	69	CJ	123000	4920	UF6	5	U6	D

> Ajouter une ligne > Supprimer la dernière ligne

Rappel : toute ligne vide doit impérativement être supprimée.

• Champ « Catégorie »

Il convient d'indiquer la catégorie des matières nucléaires importées (voir paragraphe 4.1).

NB : si certains de ces codes n'apparaissent pas dans votre liste de choix, vous devez les ajouter dans vos listes personnalisées (voir paragraphe 3.1.7 pour plus de détails).

• Champ « Enrichissement »

Le degré d'enrichissement ($^{235}\text{U}/\text{U}$) $\times 100$ ou ($^{233}\text{U}/\text{U}$) $\times 100$ par catégorie de matière doit figurer obligatoirement pour les catégories L et H.

• Champ « Code EURATOM »

Le code d'engagement des matières peut être donné en codification EURATOM ou nationale (voir paragraphe 4.5).

Attention : afin de respecter certains engagements pris par la France, il est recommandé d'indiquer le code national (le code EURATOM ne permettant pas le suivi des matières concernées par ces engagements).

• Champ « Code accord »

Le cas échéant, indiquer le code accord national affecté aux matières (voir paragraphe 4.5).

NB : ce code n'entrera en fonction que dans le cadre de la refonte prévue de la comptabilité nationale.

• Champ « Masse élément »

La masse (exprimées en grammes) des matières exportées est précisée sans utiliser de décimales (employer les règles d'arrondissement si nécessaire).

• Champ « Masse isotope »

La masse (exprimées en grammes) des isotopes fissiles (^{235}U et/ou ^{233}U) de la matière exportée est précisée sans utiliser de décimales (employer les règles d'arrondissement si nécessaire). Cette information n'est obligatoire que pour les catégories L et H.

• Champ « Composition chimique »

La composition chimique des matières doit être indiquée (voir paragraphe 4.7).

• Champ « Nombre d'articles »

Le nombre d'articles qui composent les matières nucléaires exportées peut correspondre au nombre d'assemblages, de crayons, de fûts de matière...

Attention : il est possible de répartir le nombre d'articles sur plusieurs lignes. Dans ce cas, il est impératif d'indiquer 0 pour les lignes ne comportant pas de nombre d'articles.

• Champ « Forme physique »

Il convient d'indiquer la forme des matières nucléaires exportées (voir paragraphe 4.7).

NB : si certains de ces codes n'apparaissent pas dans votre liste de choix, vous devez les ajouter dans vos listes personnalisées (voir paragraphe 3.1.7 pour plus de détails).

• Champ « Code conteneur »

Il convient d'indiquer le récipient des matières nucléaires exportées (voir paragraphe 4.8).

NB : si certains de ces codes n'apparaissent pas dans votre liste de choix, vous devez les ajouter dans vos listes personnalisées (voir paragraphe 3.1.7 pour plus de détails).

DESCRIPTION DU TRANSPORT

DESCRIPTION DU TRANSPORT - ?			
Date de départ de la ZBM (date du transfert) :	JJ/MM/AAAA	02/08/2010	
Dernier délai pour l'identification des matières :	SS/AAAA	30/2010	
Si les matières ont été contrôlées par la Commission, indiquez les dates de ce contrôle :			
<input type="text"/>			
Lieu de sortie du territoire national :	Paris		
Lieu de sortie de l'Union Européenne :	Londres	Date de sortie de l'UE :	03/08/2010 (JJ/MM/AAAA)
Lieu prévu d'arrivée dans le pays tiers :	New York	Date prévue d'arrivée :	04/08/2010 (JJ/MM/AAAA)

• Champ « Date de départ de la ZBM »

Dans la mesure où l'application des règles de confidentialité relatives au transfert des matières nucléaires le permet, indiquer ici les dates prévues ou réelles de départ des matières de la ZBM.

Vous devez tout d'abord spécifier le format de la date que vous vous apprêtez à saisir avant de renseigner le second champ de saisie :

- « JJ/MM/AAAA » (date complète) ;
- « SS/AAAA » (numéro de la semaine et année uniquement) ;
- « Confidentiel » (uniquement lors de transports jugés comme hautement sensibles de par la quantité, la qualité ou le type des matières – dans ce cas, aucune date n'est à saisir).

• Champ « Dernier délai pour l'identification des matières »

Précisez ici la dernière date à laquelle la matière peut être contrôlée par les inspecteurs de la Commission européenne, avant son emballage définitif.

La saisie de cette date répond aux mêmes règles que celles énoncées au paragraphe précédent.

• Cas des matières déjà contrôlées par la Commission

Si la matière nucléaire objet de l'exportation a déjà été vérifiée par des inspecteurs de la Commission, veuillez préciser ici la ou les dates de ce contrôle (le format de cette saisie est libre).

• Champ « Lieu de sortie du territoire national »

Précisez le lieu où les matières franchissent la frontière française. Cette information devra être obligatoirement fournie dans l'une des notifications du dossier si la matière nucléaire est d'origine australienne (codes contrôle 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84 et S et T en EURATOM) ou est exportée vers l'Australie. Pour les autres cas, cette information est facultative.

• Champ « Lieu de sortie de l'Union européenne »

Précisez le lieu où les matières franchissent les frontières de l'UE (le cas échéant). Cette information devra être obligatoirement fournie dans l'une des notifications du dossier si la matière nucléaire est d'origine australienne (codes contrôle 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84 et S et T en EURATOM). Pour les autres cas, cette information est facultative.

• **Champ « Date de sortie de l'UE »**

Précisez ici la date de sortie de l'UE. Comme précédemment, cette information n'est obligatoire que dans le cas d'une exportation de matières d'origine australienne (codes contrôle 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84 et S et T en EURATOM).

NB : la date fournie doit être exacte (il n'est pas utile de transmettre préalablement à l'exportation une date approximative, seule la date réelle finale est importante).

• **Champ « Lieu prévu d'arrivée dans le pays tiers »**

Indiquez ici le lieu prévu pour l'arrivée des matières dans le pays tiers destinataire.

• **Champ « Date prévue d'arrivée »**

Indiquez ici la date prévue pour l'arrivée des matières dans le pays tiers destinataire.

• **Champ « Nom et nationalité du bateau ou compagnie aérienne »**

La précision du nom (et nationalité) du bateau ou de la compagnie aérienne n'est obligatoire que dans le cas d'une exportation de matières d'origine australienne (codes contrôle 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84 et S et T en EURATOM).

RÉFÉRENCES DE L'AGENCE D'APPROVISIONNEMENT D'EURATOM (AAE)

La référence de l'Agence d'approvisionnement doit être indiquée en utilisant la fonction **Ajouter une ligne**. Dans le cas où plusieurs références concernent un même transfert, elles seront reportées en ajoutant autant de lignes que nécessaire. De plus, vous devrez noter les masses associées à chacune de ces références.

Le lien **Supprimer la dernière ligne** est utilisé en cas de ligne superflue.

The screenshot shows a table titled "REFERENCE(S) DE L'AGENCE D'APPROVISIONNEMENT - ?". The table has two columns: "Référence du contrat" and "Masse concernée (g)". The first row contains the text "Référence Agence" in the first column and "123500" in the second column. Below the table, there are two buttons: "> Ajouter une ligne" on the left and "> Supprimer la dernière ligne" on the right.

Rappel : toute ligne vide doit impérativement être supprimée.

Informations complémentaires

Une référence, donnée par l'Agence d'Approvisionnement d'EURATOM (AAE), est attribuée au contrat au titre duquel la matière est importée. À défaut, vous pouvez indiquer, le cas échéant, la référence et la date de la lettre CTE adressée à l'AAE pour demander cette référence.

La référence Agence n'est jamais implémentée au démarrage. L'utilisateur peut créer lui-même sa liste de références AAE (voir paragraphe 3.1.7) ou la saisir au cas par cas. Le bouton « ... » permet d'accéder à la liste que vous aurez créée.

Si vous ne disposez pas de cette information, la partie « Commentaires » reste à votre disposition pour y indiquer tout complément d'information.

AUTRES INFORMATIONS

The screenshot shows a software window titled "AUTRES INFORMATIONS - ?". It contains the following fields:

- Propriétaire des matières transférées :** A text input field containing the word "Propriétaire".
- Usage des matières qui a été fait :** A dropdown menu with "Conversion Traitement" selected.
- Usage des matières prévu :** A dropdown menu with "Fabrication de combustible" selected.
- Commentaires :** A large text area containing the text "Le commentaire 1".

- **Champ « Propriétaire des matières transférées »**

Préciser le propriétaire des matières nucléaires exportées. Cette information est obligatoire dans l'une des notifications du dossier si la matière est d'origine australienne (codes contrôle 13, 14, 23, 34, 44, 63, 73, 74, 83 ou 84 et S et T en EURATOM).

- **Champ « Usage des matières qui a été fait »**

Il convient d'indiquer l'usage qui a été fait des matières (voir paragraphe 4.9).

- **Champ « Usage des matières prévu »**

Il convient d'indiquer l'usage qui a été fait des matières (voir paragraphe 4.10).

- **Champ « Commentaires »**

Cette zone permet au rédacteur d'indiquer librement toutes les informations utiles à la compréhension de l'exportation.

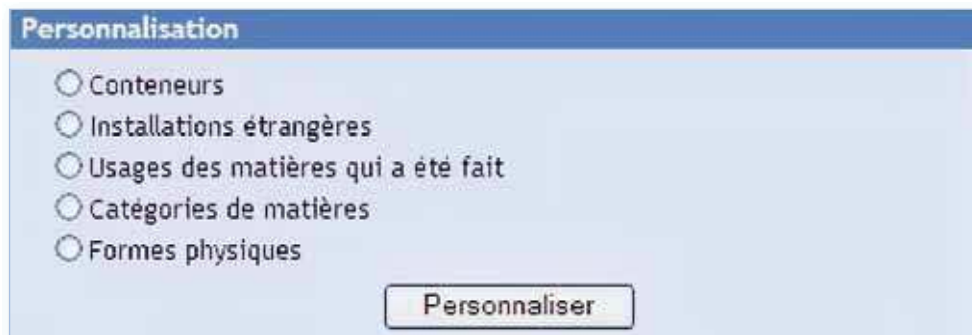
Dans la mesure où elles sont connues, les références de lots ou de conteneurs seront indiquées dans cette zone commentaires.

3.1.7 GESTION DES LISTES PERSONNALISÉES

Afin de simplifier la saisie des notifications de transfert, chaque utilisateur dispose d'un profil de déclarant grâce auquel il peut :

- configurer les contenus des listes déroulantes qui lui seront proposées lors de la saisie (afin de la restreindre aux seuls cas qui touchent l'activité de son installation) ;
- définir des modèles types de notification de transfert, qui pourront être rappelés pour pré-remplir d'autres notifications de transfert ;
- configurer une liste de références Agence qui pourra lui être proposée lors de la saisie des références Agence d'Approvisionnement d'EURATOM dans les notifications.

La personnalisation est accessible par le bouton « *Mes paramètres* » du bandeau supérieur.



La personnalisation de ces différentes catégories permet, par exemple, de tenir à jour la liste des installations étrangères avec lesquelles vous effectuez des transferts de matières nucléaires (le bouton « Personnaliser » donne accès aux fonctions d'ajout, de modification et de suppression d'installations étrangères). De même, la personnalisation des codes « Conteneurs » vous permet, par exemple, d'éviter qu'un type de conteneur que vous n'utilisez pas vous soit proposé à la saisie.

Dans tous les cas, le paramétrage de l'installation étrangère doit comporter le maximum d'informations, dont obligatoirement :

- *l'intitulé de l'exploitant de la zone de bilan matières expéditrice ;*
- *l'adresse géographique de l'établissement où est située la zone de bilan matières expéditrice ;*
- *le pays et/ou le code pays de l'installation expéditrice (voir paragraphe 4.3) ;*

Si le code ZBM de l'installation étrangère existe et est connu, il est recommandé de le mentionner.

GESTION DES RÉFÉRENCES D'AGENCE D'APPROVISIONNEMENT EURATOM

La liste des références Agence est accessible lors de la saisie des notifications en cliquant sur le bouton « ... » de la ligne correspondant à la référence que l'on souhaite renseigner. Vous pourrez alors choisir parmi une liste de références Agence enregistrées au préalable et paramétrées comme « actives ». Les références Agence déclarées « inactives » sont masquées lors de la saisie des notifications.

Si vous souhaitez ajouter, modifier ou supprimer des références Agence de votre liste personnalisée, il vous suffit de consulter vos paramètres personnels.



3.1.8 UTILISATION DE MODÈLES

Les modèles peuvent être créés lors de la saisie d'une notification à partir du lien [Enregistrer comme modèle](#), qui vous permet d'indiquer au serveur PIMENT que vous souhaitez qu'une copie de cette saisie soit conservée pour des utilisations ultérieures (au moment de l'enregistrement, vous devrez nommer ce modèle).

Par la suite, pour réutiliser un modèle afin de remplir une nouvelle notification, il suffit d'utiliser le lien [Remplir selon modèle](#) accessible dès le début de la saisie. Vous aurez alors à choisir, parmi la liste de vos modèles, celui à utiliser.

Si, par la suite, vous souhaitez modifier la liste de vos modèles, ou un modèle en particulier, il vous suffit de consulter vos paramètres personnels (bouton « *Mes paramètres* » du bandeau supérieur) :



The image shows a dialog box titled "Gestion des modèles". It has three radio buttons: "Renommer mes modèles", "Supprimer des modèles", and "Modifier mes modèles". The "Modifier mes modèles" option is selected. To the right of the selected option is a dropdown menu showing "modèle a". Below the dropdown is a "Valider" button.

- Cochez « *Renommer mes modèles* » pour modifier le nom affecté à un modèle (cette fonction vous présentera la liste de vos modèles et il vous reviendra de sélectionner celui que vous souhaitez renommer et d'indiquer son nouveau nom).
- Cochez « *Modifier mes modèles* », puis sélectionnez un modèle dans la liste, pour modifier les données enregistrées dans ce modèle.
- Cochez « *Supprimer des modèles* » pour le cas où certains modèles se révéleraient inutiles (la fonction de suppression vous présentera la liste de vos modèles et il vous reviendra d'indiquer lesquels sont à supprimer).

3.1.9 INFORMATIONS EN CAS DE DIFFICULTÉS

DISPOSITIONS À PRENDRE POUR LES PREMIÈRES NOTIFICATIONS SOUS PIMENT

Nous vous invitons à contacter l'IRSN/DEND/SACI **avant l'élaboration et la transmission de vos premières notifications** pour assurer un bon déroulement des opérations et à prévoir avec les administrateurs la référence de la première notification qui sera saisie et transmise sous PIMENT.

D'autre part, il est demandé de **ne plus transmettre de notification par fax** pour les dossiers créés sous PIMENT, afin de :

- ne pas mélanger les modes de transmission (télécopie et PIMENT) ;
- garder une cohérence dans les références de dossiers ;
- maintenir l'intégralité du dossier accessible sous PIMENT (les télécopies ne sont pas intégrées dans PIMENT).

Seules les notifications dont les premiers indices ont été communiqués par télécopie restent sous ce format.

INDISPONIBILITÉ DU POSTE DE TRAVAIL

En cas d'indisponibilité de son poste de travail, il est possible de télécharger les drivers sur un autre poste (voir paragraphe 3.1.1) et ainsi d'utiliser sa clé USB contenant le certificat pour se connecter à PIMENT.

DYSFONCTIONNEMENT DE LA CONNEXION AU SERVEUR PIMENT

En cas de dysfonctionnement de la connexion au serveur PIMENT, il convient d'informer immédiatement les administrateurs de l'IRSN/DEND/SACI, qui alerteront les services appropriés de l'IRSN pour une intervention rapide.

Vous pouvez joindre les administrateurs PIMENT de l'IRSN/DEND/SACI au **01 58 35 71 22**. N'hésitez pas, si vous rencontrez un message d'erreur, à en faire une copie et à l'envoyer, simultanément à votre appel, par courriel à l'adresse **notificationIE@irsn.fr**.

Dans le cas où un incident technique (panne informatique...) empêcherait l'utilisation du portail PIMENT et si la situation est urgente, les notifications pourront alors être transmises par télécopie après en avoir informé l'IRSN/DEND/SACI. Toutefois, ce mode dérogatoire doit rester exceptionnel.

Dans tous les cas, l'IRSN/DEND/SACI reste joignable pour toute interrogation liée à l'utilisation de PIMENT, avec si nécessaire un déplacement sur site (voir paragraphe 5.2).

Attention aux caractères spéciaux !

Les notifications émises sous PIMENT sont en langage XML. À ce titre, les caractères réservés suivants

ne doivent en aucun cas être utilisés dans la zone commentaires : < > « » ' &

Si vous utilisez ces caractères, votre notification ne pourra pas être lue.